

Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres
de l'Université de Liège — Fascicule CCXCII

AUTOUR DU XV^e SIÈCLE
JOURNÉES D'ÉTUDE EN L'HONNEUR D'ALBERTO VÀRVARO

**Communications présentées au Symposium de clôture
de la Chaire Francqui au titre étranger
(Liège, 10-11 mai 2004)**

Éditées par

Paola MORENO et Giovanni PALUMBO



2008

Diffusion
Librairie DROZ S.A.

Milan, les Visconti, l’union de Valentine et de Louis d’Orléans, vus par Froissart et par les auteurs contemporains

Alain MARCHANDISSE

Chercheur qualifié du F.N.R.S. ;
Maître de Conférences à l’Université de Liège

*À Monsieur le Professeur Jean Dufournet,
je dédie cette étude, en témoignage de respect,
d'estime et d'amitié.*

L’image de la France véhiculée dans l’Italie érudite de la fin du Moyen Âge et de la première Renaissance, la manière dont la civilisation italienne se représentait sa consoeur française sont aujourd’hui des mieux éclairées, et ce principalement grâce aux travaux de Patrick Gilli, en particulier l’ouvrage intitulé *Au miroir de l’humanisme. Les représentations de la France dans la culture savante italienne à la fin du Moyen Âge (c. 1360 – c. 1490)*¹. L’inverse, à savoir le discours nourri, en France, au cours des derniers siècles du Moyen Âge, par la réalité italienne du temps, est, en revanche, à l’heure actuelle, plus difficile à cerner². À la question « comment contribuer à l’élaboration de cette étude ? », Alberto Varvaro, auquel les présentes journées sont dédiées, a apporté quelques éléments de réponse dans cet article récent où il étudiait les propos tenus par Froissart sur le sud de la péninsule italienne et plus spécialement sur le royaume de Naples³. Il en va de même de Pierre

¹ Rome, École française de Rome, 1997. Voir aussi, parmi d’autres études, P. GILLI, « Éléments pour une histoire de la gallophobie italienne à la Renaissance : Pie II et la nation française », in *Mélanges de l’École française de Rome, Moyen Âge*, CVI, 1994, pp. 275-311. Un ouvrage récent : ID., *La Noblesse du droit. Débats et controverses sur la culture juridique et le rôle des juristes dans l’Italie médiévale (XII^e-XV^e siècles)*, Paris, Champion, 2003.

² Voir cependant P. GILLI, « Politiques italiennes, le regard français (c. 1375-1430) », in *Liens de famille. Vivre et choisir sa parenté = Médiévaux*, XIX, 1990, pp. 109-123, une étude qui recoupe, mais partiellement seulement, certains aspects du présent article. L’on y examine principalement le regard français porté sur les régimes politiques italiens, moins sur ceux qui les incarnent. Or, le résultat n’est pas forcément identique. Ainsi, là où Christine de Pizan fustige la tyrannie italienne (dans sa *Lamentation sur les maux de la France*, citée par GILLI, « Politiques italiennes », cit., p. 111), elle se montre en revanche on ne peut plus favorable à certains Visconti (cf. *infra*).

³ « L’Italia meridionale nelle ‘Cronache’ di Jean Froissart », in *Avignon & Naples. Italy in France — France in Italy in the Fourteenth Century*, éd. M. PADE, H. RAGN JENSEN et L. WAAGE PETERSEN, Roma, « L’Erma » di Bretschneider, 1997, pp. 131-139.

Jodogne et du travail qu'il a consacré à la vision de la conjuration des Pazzi proposée par quelques chroniqueurs français et bourguignons⁴, ou encore de Camillo Marazza, lorsqu'il décrit la mort de Galeazzo Maria Sforza vue par l'indiciaire bourguignon Jean Molinet⁵. C'est ce type de cheminement que je souhaiterais faire mien dans les pages qui suivent⁶, appliqué à un sujet nettement circonscrit : Valentine Visconti, les événements qui jalonnèrent son existence française, en particulier les quelques années de son mariage avec le duc Louis d'Orléans et accessoirement sa famille proche (son père Gian Galeazzo et ses démêlés avec son oncle Bernabò), tels que personnages et événements furent appréhendés et ressentis par Froissart et par ses principaux contemporains, français et bourguignons⁷. Mais, avant d'entrer dans le vif du

⁴ « La Conjuration des Pazzi racontée par les chroniqueurs français et bourguignons du XV^e siècle : Commynes, A. de But, Th. Basin, J. Molinet », in *Culture et politique en France à l'époque de l'Humanisme et de la Renaissance*. Atti del convegno internazionale promosso dall'Accademia delle Scienze di Torino in collaborazione con la Fondazione Giorgio Cini di Venezia (20 marzo – 3 aprile 1971), études réunies et présentées par F. SIMONE, Torino, Accademia delle Scienze, 1974, pp. 169-212.

⁵ C. MARAZZA, « Molinet e l'uccisione di Galeazzo Maria Sforza », in *Studi di letteratura francese*, III, 1974, pp. 61-85. Voir encore, d'ambition assez comparable au présent article : J.-M. MOEGLIN, « Das Bild Ludwigs des Bayern in der deutschen Geschichtsschreibung des Spätmittelalters (ca 1370 – ca 1500) », in *Kaiser Ludwig der Bayer. Konflikte, Weichenstellungen und Wahrnehmung seiner Herrschaft*, sous la dir. de H. NEHLSEN et H.G. HERMANN, Paderborn-München-Wien-Zürich, Ferdinand Schöning, 2002, pp. 199-260. De même : V. VITALE, « Bernabò Visconti nella novella e nella cronaca contemporanea », in *Archivio storico lombardo*, 3^e sér., année 28, II, 1901, pp. 261-285. J'ai conservé les appellations italiennes pour les noms de personnes ; la forme française a été employée uniquement lorsqu'elle a été consacrée par l'usage, en l'occurrence pour Valentine Visconti.

⁶ Pour la circonstance, je suis épaulé par le mémoire de Licence en Histoire (*Valentine Visconti. Contribution à l'histoire d'une princesse italo-française*, Université de Liège, 2002-2003), fondé sur de nombreuses sources inédites, de Deborah COLOMBINI. Je renvoie une fois pour toutes au travail de cette dernière et je la remercie chaleureusement pour l'appui qu'elle m'a offert dans l'élaboration de la présente étude. Le mémoire de maîtrise de C. BIBET, *L'Image de Valentine Visconti à travers les chroniques et les manuscrits* [les sources diplomatiques s'entend], Université de Paris XII – Val de Marne, 1996-1997, ne m'a pas énormément apporté. Toute ma gratitude va cependant à mon collègue et ami M. Jean-Marie MOEGLIN, Professeur à l'Université de Paris XII – Val de Marne, pour m'avoir permis de le consulter — et de lire l'étude mentionnée à la n. 5 —, ainsi qu'à M. Alain DEMURGER, Maître de conférences honoraire à l'Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne, qui me l'a transmis. L'on me permettra de remercier par ailleurs Jean DEVAUX, Maître de conférences à l'Université du Littoral – Côte d'Opale (Dunkerque), dont l'aide me fut très précieuse, ainsi que, à des titres divers, Céline VAN HOOREBEECK (KBR), Éric BOUSMAR (FUSL), Jean-François NIEUS (FUNDP) et Giovanni PALUMBO (FUNDP).

⁷ J'avais envisagé de consacrer quelque développement à Valentine et aux Visconti à travers l'enluminure des œuvres qui narrent leurs hauts faits et tout particulièrement chez Froissart ; pour ce dernier, l'étude semble inutile (voir notamment L. HARF-LANCNER – M.-L. LE GUAY, « L'illustration du livre IV des 'Chroniques' de Froissart. Les rapports entre texte et image », in *Le Moyen Âge*, XCVI, 1990, pp. 93-112, et L. LE GUAY, *Les Princes de Bourgogne lecteurs de Froissart. Les rapports entre le texte et l'image dans les manuscrits enluminés du livre IV des 'Chroniques'*, Paris-Turnhout, CNRS Éditions – Brepols, 1998), mais l'enquête est sans doute à poursuivre, pour d'autres auteurs.

sujet, une remarque liminaire : Valentine Visconti apparaît sans conteste comme une figure de légende, un personnage de roman, voire une image d'Épinal. De fait, à l'instar d'une Lucrèce Borgia — la comparaison n'est pas fortuite : on le comprend et on le verra encore tout à l'heure —, Valentine a été véritablement ravie par l'imaginaire collectif. Mais l'on sait combien celui-ci est naturellement enclin à travestir, voire à trahir cette vérité historique que les historiens prétendent toucher du doigt. Aussi, sans doute, ne sera-t-il pas inutile d'ouvrir mon propos par quelques informations dépassionnées sur cette princesse milanaise appelée à faire fortune, puis à perdre ses illusions à la cour de France.

*

L'existence de Valentine Visconti⁸ connaît deux temps forts, auxquels, sans être exagérément schématique, on peut la résumer. Premier épisode : ce fait majeur que constitue toujours, au Moyen Âge, le mariage d'une princesse de haut rang⁹. Née de l'union de Gian Galeazzo Visconti¹⁰, co-seigneur, seigneur, puis duc de Milan par décision impériale, en 1395, et d'Isabelle de Valois, fille, sœur et tante des rois de France Jean II, Charles V et Charles VI, laquelle Isabelle, décédée en 1372, accrut le Milanais de sa dot, à savoir du comté de Vertus en Champagne, Valentine était à n'en pas douter un produit franco-milanais de premier choix sur le marché matrimonial du temps. Une première alliance fut envisagée, dès août 1379, entre la fille de Gian Galeazzo et Carlo¹¹, le fils de son oncle Bernabò, avec lequel il partageait la seigneurie

⁸ Si l'on a beaucoup écrit sur Valentine Visconti (cf. *infra*), une seule étude d'ensemble lui a été consacrée : É. COLLAS, *Valentine de Milan, duchesse d'Orléans*, Paris, Plon, 1911. Elle ne répond pas vraiment aux exigences actuelles en matière de critique historique. Voir encore F.M. VAGLIENTI, « Art. Visconti Valentina », in *Dizionario biografico delle donne lombarde*, sous la dir. de R. FARINA, Milano, Baldini & Castoldi, 1995, pp. 1146-1148, et F. AUTRAND, « Art. 9. V., Valentina (Valentine) », in *Lexikon des Mittelalters*, éd. broch., vol. VIII, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 2003, col. 1726-1727.

⁹ Les divers projets de mariage de Valentine Visconti ont fait l'objet d'une communication de D. COLOMBINI (« Ambitions politiques autour de Valentine Visconti ») à la onzième journée d'étude du Réseau des Médiévistes belges de Langue française (*Italies. À l'occasion du septième centenaire de la naissance de Pétrarque (1304-1374)*), qui s'est tenue le 30 avril 2004, aux Facultés Universitaires Notre-Dame-de-la-Paix de Namur (synthèse in « Bulletin du Réseau des Médiévistes belges de Langue française », XI, 2004, pp. 11-12).

¹⁰ La bibliographie sur Gian Galeazzo Visconti et son lignage est pléthorique et difficile à réunir dans nos régions. Cf. les articles consacrés par F.M. VAGLIENTI aux divers membres de la famille, en particulier celui qui concerne Gian Galeazzo, in *Lexikon des Mittelalters*, cit., vol. VIII, col. 1717-1726, spéc. col. 1723-1724, la biographie de D.M. BUENO DE MESQUITA, *Giangaleazzo Visconti, duke of Milan (1351-1402). A study in the political career of an Italian despot*, Cambridge, Univ. Press, 1941, l'étude d'ensemble de F. COGNASSO, *I Visconti*, s. 1., Dall'Oglio, 1966, pp. 267-361, et, en français, l'excellente synthèse de J.-P. DELUMEAU – I. HEULLANT-DONAT, *L'Italie au Moyen Âge, V^e-XV^e siècle*, Paris, Hachette, 2000, pp. 174-176.

¹¹ Sur ces potentielles épousailles, cf. en particulier la *Promissio matrimonii inter Filium*

de Milan, et de *Regina della Scala*. Ce mariage qui, accessoirement, aurait fait de Valentine l'épouse de son oncle par alliance, en clair du frère de sa belle-mère, la seconde épouse de son père Caterina Visconti, avorta et il est bien malaisé de préciser les raisons de cet abandon. Tout au plus peut-on avancer l'idée selon laquelle Bernabò aurait préféré unir son fils à une princesse à ses yeux plus prestigieuse que Valentine, en l'occurrence Béatrice, fille du comte Jean II d'Armagnac, une alliance qui, de fait, se fera en 1382. Second mariage négocié au profit de Valentine — j'aurai à en reparler ultérieurement — : celui qui, en juillet 1385, semblait devoir l'unir à Louis II, duc d'Anjou, comte du Maine et prétendant au trône de Naples, une union qui, là encore, n'aboutit pas¹². Puis il sera encore question, comme possible époux, de Jean, duc de Görlitz, demi-frère cadet du roi des Romains Wenceslas de Luxembourg, et ce entre décembre 1385 et octobre 1386. Dans ce dernier cas, semble-t-il, Gian Galeazzo visait une alliance de circonstance, prémisses d'un accord politique plus large avec Wenceslas, un accord susceptible d'affermir sa position face à ses voisins immédiats et plus encore de lui donner une véritable assise juridique, alors qu'il venait de faire emprisonner puis assassiner son oncle Bernabò, les 6 mai et 19 décembre 1385. Encore une fois, cette union resta virtuelle et la négociation s'acheva par une lettre peu amène adressée par le roi des Romains à Gian Galeazzo¹³, alors que le souverain germanique subodorait que c'était à un autre que Valentine allait lier son destin, dans un même but et pour le plus grand bonheur politiques de son père. Cet autre, ce sera, chacun le sait, Louis de France¹⁴, comte de Valois puis duc de Touraine, prince des

ill. Bernabovis et ill. Valentinam cum promissione obtinendi dispensationem a S. Papa, éd. par G. SEREGNI dans « Il primo fidanzamento di Valentina Visconti », in *Rivista di Scienze storiche*, I, 1904, pp. 162-165. Voir encore BUENO DE MESQUITA, *op. cit.*, pp. 329-331, appendice II, consacrée à *The early proposals for the marriage of Valentina Visconti (1379-1385)*.

¹² Cf. *infra*.

¹³ Cf. J. CAMUS, *La Venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, et l'inventaire de ses joyaux apportés de Lombardie*, Torino, Fr. Casanova, 1898, pp. 6-8, qui édite le texte proposé par F. PALACKY, « Über Formelbücher, zunächst in Bezug auf böhmische Geschichte, nebst Beilagen », in *Abhandlungen der königl. böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften*, V, 1848, pp. 37-38 (*non vidi*). Jean de Görlitz aura une fille de son épouse (1388) Richard de Mecklenburg-Schwerin : Élisabeth, mariée (1409) à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, puis (1417) à Jean de Bavière, ex-élu de Liège et comte de Hollande (J.K. HOENSCH, *Kaiser Sigismund. Herrscher an der Schwelle zur Neuzeit 1368-1417*, München, C.H. Beck, 1996, p. 613).

¹⁴ Sur ce mariage, outre COLLAS, *op. cit.*, pp. 39-56 et E. JARRY, *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, 1372-1407*, Genève, Slatkine-Megarotis Reprints, 1976 (réimpr. anast. de l'éd. Paris-Orléans, 1889), pp. 27-43, 48-49, voir : CAMUS, *La Venue en France de Valentine Visconti*, cit. ; ID., « La Maison de Savoie et le mariage de Valentine Visconti », in *Bullettino storico-bibliografico subalpino*, IV, 1899, pp. 113-126 ; F.E. COMANI, « I denari per la dote di Valentina Visconti », in *Archivio storico lombardo*, 3^e sér., année 28, XV, 1901, pp. 37-82 ; M. FAUCON, « Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. La domination française dans le Milanais de 1387 à 1450. Rapport de deux missions en Italie (1879 et 1880) », in *Archives des Missions scientifiques et historiques*, 3^e sér., VIII, 1882, pp. 39-99 ; E. JARRY, « Actes additionnels au contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Vis-

fleurs de lys, pour l'heure libéré des engagements matrimoniaux pris jadis envers les filles du roi Louis I^{er} de Hongrie¹⁵ et susceptible de succéder à son frère, le roi de France Charles VI, si celui-ci mourait sans héritier. Elle l'épousa par procuration le 8 avril 1387 puis officiellement le 17 août 1389, à Melun. Hormis l'octroi direct par le seigneur milanais du comté d'Asti et d'un monceau d'or, auxquels devait venir s'ajouter, à sa mort, le comté de Vertus, la clause la plus importante du contrat de mariage élaboré le 27 janvier 1387¹⁶ et ratifié par les parties en avril 87 et en décembre 88 est évidemment celle dont l'on a pu dire qu'elle « contenait en germe les guerres d'Italie »¹⁷, à savoir cet engagement de Gian Galeazzo, s'il venait à décéder sans héritier mâle, à léguer l'ensemble de ses biens à sa fille et, par suite, à son gendre. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici que cette concession milanaise sera abandonnée par le roi de France en décembre 1388. C'est donc plus précisément une clause du testament de Gian Galeazzo Visconti qui donnera un fondement réel aux revendications sur le Milanais de Charles d'Orléans, le fils de Valentine et de Louis, et du fils de Charles, le roi de France Louis XII¹⁸.

Deuxième épisode majeur de la vie de Valentine : l'assassinat de son époux, le 23 novembre 1407, des œuvres des séides du duc de Bourgogne Jean sans Peur, l'ennemi privilégié de Louis d'Orléans¹⁹, et l'impuissance de la

conti », in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXII, 1901, pp. 25-51 ; G. ROMANO, « Valentina Visconti e il suo matrimonio con Luigi di Turaine (a proposito di una recente pubblicazione) », in *Archivio storico lombardo*, 3^e sér., année 25, X, 1898, pp. 5-27 ; ID., *Il matrimonio di Valentina Visconti e la casa di Savoia (Risposta al signor J. Camus)*, Messina, Tip. del progresso L. De Giorgio, 1899 ; ID., « Tornandoci sopra. A proposito di alcuni recenti studi sul matrimonio di Valentina Visconti col duca di Touraine », in *Archivio storico lombardo*, 3^e sér., année 29, XVII, 1902, pp. 99-120. Voir aussi la synthèse proposée par F. AUTRAND, *Charles VI. La folie du roi*, Paris, Fayard, 1986, pp. 179-188. Signalons encore qu'à l'époque des négociations qui conduisirent au mariage de Valentine et de Louis de Touraine, Florence suggéra au Milanais de marier Valentine à Ladislas de Duras (Durazzo), fils des rois de Naples Charles III et Marguerite de Duras ; le duc repoussa cette suggestion (M. DE BOÜARD, *Les Origines des guerres d'Italie. La France et l'Italie au temps du Grand Schisme d'Occident*, Paris, De Boccard, 1936, p. 109).

¹⁵ Voir JARRY, *Louis de France*, cit., pp. 5-14, 22-24 ; N. VALOIS, « Le projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie et le voyage de l'empereur Charles IV à Paris (janvier 1378) », in *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, XXX, 1893, pp. 209-223 ; É.G. LÉONARD, *Les Angevins de Naples*, Paris, PUF, 1954, pp. 445-446 ; P. CONTAMINE, « À l'ombre des fleurs de lys. Les rapports entre les rois de France Valois et les Angevins de Naples et de Provence (1320-1382) », in *Les Princes angevins du XIII^e au XV^e siècle. Un destin européen*, sous la dir. de N.-Y. TONNERRE et É. VERRY, Rennes, Presses universitaires de Rennes-Conseil général de Maine-et-Loire, 2003, pp. 126-128.

¹⁶ Édité par JARRY, *Louis de France*, cit., pp. 392-406.

¹⁷ *Ibid.*, p. 31

¹⁸ Cf. JARRY, « Actes additionnels », cit., pp. 35-36, 42-46, et COLOMBINI, *Valentine Visconti. Contribution à l'histoire d'une princesse italo-française*, cit., pp. 42-43.

¹⁹ Sur cette question, plusieurs ouvrages importants : B. SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, Paris, Perrin, 1988, pp. 15-97 ; B. GUENÉE, *Un meurtre,*

duchesse à obtenir réparation du crime. Bien sûr, alors que, à plusieurs reprises, Valentine se présentera devant le roi pour exiger que justice lui soit rendue, Charles VI lui laissera la garde de ses enfants et la jouissance d'une partie du domaine de feu Louis d'Orléans ; il s'engage par ailleurs à punir l'assassin de son frère et Valentine s'estime alors d'autant plus satisfaite que le duc de Bourgogne est exclu de la gestion de la France. La duchesse douairière d'Orléans s'en retourne alors à Blois, où elle qui, jusqu'alors, était effacée, devient femme d'action et prend les mesures habituelles pour combattre ses ennemis par les armes, tout en faisant par ailleurs œuvre de gestionnaire terrienne et de femme d'État²⁰. On connaît la suite : le 8 mars 1408, Jean sans Peur fera en sorte que l'assassinat de son cousin soit reconnu officiellement comme un estimable tyrannicide et donc comme une mesure de salut public, avant de gagner Liège, de semer la mort à Othée et de s'y refaire une virginité politique et militaire²¹. À un nouveau retour à Paris de Valentine, à ses récriminations réitérées et à une apologie de son bon droit fait suite une prise de position ferme, de la part de la cour, à l'encontre du duc de Bourgogne, mais Jean sans Peur, qui s'est couvert de gloire dans nos régions, regagne Paris, plus puissant et plus adulé que jamais, et provoque le départ impromptu de la famille royale et, par suite, de nouvelles manœuvres militaires du côté de Valentine²². La duchesse d'Orléans ne connaîtra pas l'infortune de se voir bafouée dans son droit, puisqu'elle mourra le 4 décembre 1408. Elle n'avait pas quarante ans.

une société. *L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, 1992, spéc., pour ce qui suit, les pp. 185, 202-210 ; A. COVILLE, *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, Paris, Picard, 1932. Voir aussi, plus largement, ID., « Les derniers jours de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans (23 novembre 1407 – 4 décembre 1408) », in *Institut de France. Séance publique annuelle des cinq Académies du vendredi 25 octobre 1929 présidée par M. Louis Mangin, Président de l'Académie des Sciences*, Paris, Firmin-Didot, 1929, pp. 35-50.

²⁰ Certaines pièces comptables inédites, mentionnées par COLOMBINI, *Valentine Visconti. Contribution à l'histoire d'une princesse italo-française*, cit., pp. 114-115 et n., font état de cette activité protéiforme.

²¹ Sur Othée (23 septembre 1408), voir Y. CHARLIER, « La bataille d'Othée et sa place dans l'histoire de la principauté de Liège », in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XCVII, 1985, pp. 138-278 ; H. CARRIER, « 'Si vera est fama'. Le retentissement de la bataille d'Othée dans la culture historique au XV^e siècle », in *Revue historique*, CCCV, 2001, pp. 639-670 ; A. MARCHANDISSE, « Le prince-évêque de Liège et les comtes de Hainaut des maisons d'Avesnes et Wittelsbach. Un marché de dupes quasi permanent », in *Revue du Nord*, LXXXII, 2000, pp. 651-655 ; ID., « Vivre en période de vide législatif et institutionnel : l'après-Othée (1408) dans la principauté de Liège », in 'Faire bans, edictz et statuz' : légiférer dans la ville médiévale. *Sources, objets et acteurs de l'activité législative communale en Occident, ca 1200-1550*. Actes du colloque international tenu à Bruxelles les 17-20 novembre 1999, sous la dir. de J.-M. CAUCHIES et É. BOUSMAR, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2001, pp. 535-554.

²² COLOMBINI, *Valentine Visconti. Contribution à l'histoire d'une princesse italo-française*, cit., pp. 117-118 et n.

*

Les faits que je viens d'évoquer, mais aussi les multiples tractations et événements qui jalonnèrent les fiançailles de Valentine et de Louis d'Orléans, ou encore le quotidien du couple ducal, ce sont principalement les documents diplomatiques et tout particulièrement les comptes, sources *a priori* strictement objectives et encore largement négligées et méconnues, qui permettent de les saisir avec toute la précision requise. Les informations fournies par les chroniqueurs sont en revanche assez peu nombreuses ; elles sont aussi très souvent stéréotypées et, bien sûr, orientées.

Globalement, si l'on examine les principales sources narratives françaises — ou œuvres apparentées —, contemporaines de Valentine Visconti, de son union, de ses malheurs, ou légèrement postérieures à ceux-ci, l'on perçoit sans peine que les chroniqueurs se montrent, sinon bienveillants, tout au moins honnêtes à l'égard de la duchesse d'Orléans. Bien sûr, il n'y a pas lieu ici de s'étendre outre mesure sur le propos d'un Eustache Deschamps²³, longtemps au service de Louis d'Orléans et puis surtout écuyer d'écurie dans l'hôtel de Valentine, à laquelle il dédiera ou consacrera plusieurs ballades, chansons et autres virelais. Si, lorsqu'elle arrive en France, il fait allusion, dans la ballade *En Orient servent de tel beuvrage*, aux crimes d'empoisonnement pour lesquels les compatriotes de la nouvelle duchesse de Touraine étaient réputés et révèle peut-être, de façon sous-jacente, presque en confidence, sa crainte de voir de telles pratiques s'introduire à la cour, dans le sillage de Valentine²⁴, il fera l'*Éloge de la femme d'un fils du roi de France* et mettra en exergue ses infinies qualités²⁵. Passons aussi assez rapidement sur Honoré Bovet, qui, en 1398, fera de Valentine, à laquelle il était attaché, l'un des dédicataires de son *Apparicion maistre Jehan de Meun* : il placera dans la bouche d'un médecin tout un plaidoyer en faveur d'une duchesse d'Orléans accusée de jeter des sorts au roi son beau-frère²⁶. Quant à Christine de Pizan, elle saisit chaque

²³ Vers 1340 – † av. 26 mars 1405. Sur Deschamps, voir, dernièrement, *Autour d'Eustache Deschamps*. Actes du colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie-Jules Verne (Amiens, 5-8 novembre 1998), éd. D. BUSCHINGER, Amiens, Presses du « Centre d'Études Médiévales » de l'Université de Picardie-Jules Verne, 1999.

²⁴ EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, éd. A.H.E. DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE et G. RAYNAUD, Paris, Firmin Didot, 1878-1903 (« SATF »), vol. III, pp. 282-283, *Balades amoureuses*, 465. Également éditée dans *Eustache Deschamps en son temps*, sous la dir. de J.-P. BOUDET et H. MILLET, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, pp. 243-244, et commentée aux pp. 262-263.

²⁵ EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. IV, pp. 269-270, *Ballades*, 771. Il remerciera encore Valentine pour un reliquaire qu'elle lui avait offert (*ibid.*, vol. III, pp. 166-167, *Chants royaux*, 392) ou lorsqu'elle priera pour l'âme du poète, qui passait alors pour mort (*ibid.*, vol. VII, pp. 122-123, *Ballades*, 1344). Il lui chantera en outre les joies de la maternité et lui fera ses recommandations quant au choix d'une nourrice (*ibid.*, vol. IV, pp. 21-22, *Virelais*, 564). Voir aussi *Ibid.*, vol. VIII, pp. 27-28, *Lettres*, 1410.

²⁶ HONORÉ BOVET [BONET], 'L'apparicion Maistre Jehan de Meun' et le 'Somnium super

occasion de valoriser le rôle de la femme. Alors qu'elle s'est déjà montrée particulièrement louangeuse à l'égard du duc Gian Galeazzo Visconti, qui aurait souhaité devenir le protecteur de ses activités littéraires²⁷, Christine n'a pas de mot assez flatteur, tant dans la *Cité des dames* que dans le *Livre des fais et bonnes meurs* ou le *Livre du corps de policie*, pour unir, dans une même estime, Louis et Valentine, son épouse, « forte et constant en courage, de grant amour a son seigneur, de bonne doctrine a ses enfans, avisee en gouvernement, juste envers tous, de maintien sage et en toute choses tres vertueuse, et c'est chose nottoire²⁸ ».

materia scismatis'. *Thèse*, éd. I. ARNOLD, Paris, Belles-Lettres, 1926, pp. XVI-XVII, 1, 10-15, 36, 67-68. Évocation de l'opinion de Bovet sur Valentine dans B. GUENÉE, *La folie de Charles VI, Roi Bien-Aimé*, Paris, Perrin, 2004, pp. 93-95. L'opinion de Bovet sur Bernabò est également très favorable : « [...] les hommes estudiants ; et monseigneur Bernabo de Melan les ama fort toute sa vie et leur fist pluiseurs [bi]ens ; mais combien qu'il leur fist escrire pluiseurs beaulx livres, [...] » (HONORÉ BOVET [BONET], *L'apparicion Maistre Jehan de Meun*, éd. cit., pp. 3-4). Sur Bovet, né vers 1345 et probablement mort en 1405, voir notamment S. LEFÈVRE, « Honoré Bovet (ou Bouvet) », in *Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge*, éd. G. HASENOHR et M. ZINK, Paris, Fayard-Le Livre de Poche, 1992, pp. 685-686, A. COVILLE, *La Vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1453*, Paris, Droz, 1941, pp. 214-318, spéci. pp. 296-300, et surtout, tout récemment : H. BIU, « Honorat Bovet », in *Histoire littéraire de la France*, vol. XLIII, fasc. I, Paris, De Boccard, 2005, pp. 83-128.

²⁷ Ainsi dans CHRISTINE DE PIZAN, *Le Chemin de longue étude*, éd. A. TARNOWSKI, Paris, Livre de Poche, 2000, p. 386, vv. 5047-5054. Elle mentionne également, dans *Le Livre de l'advision Cristine*, éd. C. RENO et L. DULAC, Paris, Champion, 2001, pp. 113-114, l'intérêt tout particulier que porta le premier duc de Milan à l'écrivain qu'elle était devenue et à l'œuvre pour laquelle elle était reconnue, lequel duc « desirant me traire en son païs, tres grandement avoit ordonné de mon estat par rentes a tousjours, se aller y voulois », mais déplore qu'il soit mort avant que le projet ne se soit concrétisé (« si me tolli tantost par Mort cil qui bien me vouloit »). De même, dans *Le livre de la mutacion de fortune*, éd. S. SOLENTE, Paris, Picard, 1959-1966 (« SATF »), vol. IV, *Vers* 21249-23636, pp. 73-75, vv. 23429-23492, pp. 91-93 (commentaires), elle oppose la cruauté et l'avidité d'un Bernabò Visconti aux qualités de son neveu, Gian Galeazzo, « Qui puis mainte terre vainqui, Par son grant sens plus que par armes » ou qui, « se longuement eust vescu, Grant part d'Ytalie eust vaincu ».

²⁸ CHRISTINE DE PIZAN, *La Cité des dames*, éd. E.J. RICHARDS, trad. P. CARAFFI, Milano-Trento, Luni, 1997, p. 422 ; EAD., *Le Livre du corps de policie*, éd. A.J. KENNEDY, Paris, Champion, 1998, p. 5, l. 13-16, p. 147 : « la tres sage, bonne et vertueuse duchesse sa femme, laquelle comme celle qui prise et honneure le bien de savoir et de science est dilligent come prudent mere que en lettres et toutes vertus soient ses enfans tres bien instruis et appris » ; EAD., *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. S. SOLENTE, Paris, Champion, 1936-1940 (« SHF »), vol. I, p. 176 et n. 1 : « Noble dame a espousée et de grant prudence, fille au duc de Milan [...]. » La bibliothèque de Valentine Visconti, puis de son fils Charles d'Orléans, comptait plusieurs œuvres de Christine de Pizan (*ibid.*, p. XXIV et n. 10). Les œuvres de Christine (ca 1364 – † peu apr. le 31 juillet 1429) utilisées ici ont été composées aux dates suivantes : *Le livre de la mutacion de fortune*, entre août 1400 et novembre 1403 ; *Le chemin de longue étude*, entre le 5 octobre 1402 et le 20 mars 1403 ; *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 1404 ; *La Cité des dames*, entre le 13 décembre 1404 et avril 1405 ; *Le Livre de l'advision Cristine*, en 1405 ; *Le Livre du corps de policie*, entre novembre 1404 et novembre 1407.

Mais analysons plutôt les propos d'un Michel Pintoin, chantre de Saint-Denis, illustre représentant de l'historiographie officielle du même nom, plus connu sous le nom de Religieux de Saint-Denis, dans sa *Chronique de Charles VI*, une œuvre qui couvre les années 1380-1420, rédigée à partir d'une date indéterminée, mais quasiment jusqu'au décès de son auteur, survenu en janvier 1421²⁹. Son opinion à l'égard de Milan, des Milanais et du duc Gian Galeazzo est tranchée et pour le moins sévère. Ainsi, lorsqu'il évoque l'opération armée menée en 1390-1391 contre Gian Galeazzo par le comte d'Armagnac et les siens, sollicités par Florence et Bologne, qu'il nous décrit leur haine à l'égard de celui qui a dépouillé de leur patrimoine Carlo Visconti et son épouse Béatrice d'Armagnac et qui, précise-t-il, a fait empoisonner leur père et beau-père Bernabò, le Religieux nous parle de ces Lombards qui attaquent toujours par surprise plutôt qu'à découvert, et qui ne savent rien faire sans employer la ruse³⁰. Il brosse par ailleurs le portrait d'un duc de Milan sournois et intrigant, incapable de respecter ses promesses et notamment son alliance avec Charles VI, qui, sans avoir l'air d'y toucher, s'efforce, en 1396, de détacher les Génois du roi de France, et dont les émissaires attisent les dissensions entre Français et Génois³¹. Alors qu'il dresse le bilan du règne de Gian Galeazzo, à l'année 1403, l'historiographe dionysien revient sur l'empoisonnement de Bernabò Visconti et précise que la pratique est des plus fréquentes dans ce pays³² ; il souligne que le munificent duc de Milan multiplia les exactions à l'encontre de son peuple et entendait faire goûter les mets constituant ses repas par ses officiers, l'empoisonnement étant à nouveau présenté comme très courant dans le

²⁹ L'on se contentera de renvoyer ici à B. GUENÉE, *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la 'Chronique du Religieux de Saint-Denis'*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres-De Boccard, 2001, dans lequel est rassemblé pratiquement tout l'œuvre de cet auteur sur Michel Pintoin. Voir tout spécialement, pour ce qui nous occupe ici, l'*Introduction* au volume.

³⁰ MICHEL PINTOIN (RELIGIEUX DE SAINT-DENIS), *Chronique contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, éd. L. BELLAGUET et B. GUENÉE, Paris, Éditions du CTHS, 1994, vol. I, t. I, pp. 710-719 (réimpr. anast. de l'éd. Paris, 1839) : « *Quod tamen Lombardi astute consultaverant, qui clam et non in aperto consueverunt certare, et qui semper in agendis negociis dolum addunt* » (p. 714). Le thèse de doctorat de DE BOÜARD, *op. cit.*, me semble constituer une excellente synthèse (avec renvois à la bibliographie : L. MIROT, *La Politique française en Italie de 1380 à 1422*, I. *Les préliminaires de l'alliance florentine*, Paris, Picard, 1934, et E. JARRY, *Les Origines de la domination française à Gênes (1392-1402)*, Paris, Picard, 1896) de l'ensemble des événements politiques franco-italiens au tournant des XIV^e et XV^e siècles, aux pp. 119-136 (p. 133, où il est question des pratiques contraires au droit de la guerre dont le duc de Milan se rendit coupable), 159-209 (particulièrement les pp. 199-200), pour les faits évoqués ici et plus bas. Voir aussi l'ouvrage bien documenté et avec un appendice documentaire de A. LANZA, *Firenze contro Milano. Gli intellettuali fiorentini nelle guerre con i Visconti (1390-1440)*, Anzio, De Rubeis, 1991, pp. 13-37.

³¹ MICHEL PINTOIN (RELIGIEUX DE SAINT-DENIS), *Chronique de Charles VI*, éd. cit., vol. I, t. II, pp. 436-443.

³² *Ibid.*, vol. II, t. III, pp. 130-135 : « *et, tandem, quod in patria commune est, intoxicaverat veneno* » (pp. 130, 132).

ducé³³. De Valentine Visconti, il est bien sûr également question dans la *Chronique de Charles VI*. À côté de faits à peu près avérés et/ou présentés sobrement, comme le mariage ou la joyeuse entrée de la duchesse d'Orléans à Paris, les présents qui lui furent offerts par les bourgeois parisiens, la naissance de ses fils ou encore les événements qui firent suite à l'assassinat de son époux³⁴, il est divers passages où il la présente sous un jour plus sombre. Toutefois, le Religieux, dont la vérité n'est pas le souci principal, mais dont les mots sont toujours le miroir fidèle de ses opinions, a soin d'établir une distinction entre ce qui est communément avancé à propos de la duchesse et ce que lui-même en retient. Ainsi, lorsqu'un Charles VI malade apprécie la seule présence de sa belle-sœur³⁵ et que bien des gens considèrent cette prédilection comme tout à fait anormale, Pintoin déclare que rien ne vient justifier leurs soupçons, fondés sur le fait qu'en Lombardie plus qu'ailleurs l'on fait usage de poisons et de sortilèges³⁶. La maladie du roi n'a rien de rare, ajoute-t-il : médecins et théologiens sont là pour en témoigner. Si la foule s'obstine à dire que l'état de santé du roi tient aux sortilèges et aux maléfices de Valentine, elle commet une erreur grossière. Aux yeux du Religieux, rien ne prouve que cette dame, qu'il tient par ailleurs pour fort généreuse, ait pu commettre un tel crime. Quant à cette croyance commune et générale en tous ces sortilèges, elle est pour lui le fait des sots, des nécromanciens, des superstitieux et de tous ceux qui se laissent embobiner par eux³⁷. En fin de compte, c'est bien d'une rumeur³⁸ que Pintoin se fait l'écho à propos de Valentine, rumeur que véhicule

³³ *Ibid.* : « *Nam et solus solitus dapibus uti, ne more patrie inficerentur veneno, prius de ipsis viginti decuriones gustabant* » (p. 134).

³⁴ *Ibid.*, vol. I, t. I, pp. 608-617 ; t. II, pp. 94-95, 246-247, 442-443 ; vol. II, t. III, pp. 748-765 ; t. IV, pp. 90-129, 178-181.

³⁵ BIBET, *op. cit.*, p. 61, signale, d'après les comptes de l'argenterie (mais sans référence), que Charles VI fit broder ses costumes à la devise de Valentine Visconti. L'on peut cependant signaler, à la date du 17 novembre 1394, une quittance au « trésorier du duc d'Orléans, de 140 l. t., pour avoir peint une litière d'armoiries demi aux armes du duc, demi à celles du seigneur de Milan, comte de Vertus, "ecartelées de France et de guivre", et où il y avait écrit le mot de Madame "à bon droit" et des monogrammes L et V » (L. MIROT, « Paiements et quittances de travaux exécutés sous le règne de Charles VI (1380-1422) », in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXXXI, 1920, p. 285, n° 855, mention évoquée par R.C. FAMIGLIETTI, *Royal Intrigue. Crisis at the Court of Charles VI, 1392-1420*, New York, AMS Press, 1986, pp. XVI et XVII, n. 14).

³⁶ MICHEL PINTOIN (RELIGIEUX DE SAINT-DENIS), *Chronique de Charles VI*, éd. cit., vol. I, t. II, p. 88 : « *Quod multi in partem interpretabantur pejorem, non tamen dicam probabilem ; sed quod eis videbatur verissimile, allegantes quod in Lombardia, unde ducebat originem, intoxicaciones et sortilegia vigabant plus quam aliis partibus* », 404-407.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.* : « [...] ut vulgus asserebat [...]. Ob occasionem istam multi utriusque sexus contra eam murmurabant, et procul dubio sine causa. [...] Quod tam generosa ducissa perpetraverit tantum malum, nunquam homo habuit pro comperto, nec quis potest ipsam propter hoc diffamare [...] ».

cette opinion publique que B. Guenée a bien étudiée, notamment dans l'œuvre du Religieux³⁹, et si ce dernier la relaie, c'est pour mieux lui tordre le cou. Bien que plus originale qu'il n'y paraît de prime abord, la *Chronique de Charles VI* de Jean Juvénal des Ursins, postérieure à celle, homonyme, du Religieux, s'avère, à propos de Valentine comme de bon nombre des événements concernant les Visconti, conforme à l'idée que l'on se fait généralement de cette œuvre, à savoir fort proche du texte de Pintoin. Hormis les événements bien connus de 1407-1408, notamment le désarroi de la duchesse d'Orléans, présenté sobrement⁴⁰, le chroniqueur, qui, comme son père, l'avocat Jean Jouvenel, avant lui, avait de fortes attaches avec les Orléans⁴¹, rapporte, pour aussitôt réfuter le propos, que, selon « de mauvaises langues », Valentine a ensorcelé le roi, « par le moyen de son pere le duc de Milan, qui estoit Lombard, et qu'en son pays on usoit de telles choses⁴² ». Quant à ses écrits politiques, ils ne sont guère loquaces à propos de la duchesse d'Orléans⁴³. Tout comme dans ce *Journal* où, seize années durant (1400-1416), en greffier

³⁹ B. GUENÉE, *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la 'Chronique de Charles VI' du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002, pp. 59-60, 96-97, pour le cas qui nous occupe. Voir aussi C. GAUVARD, « Le roi de France et l'opinion publique à l'époque de Charles VI », in *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*. Actes de la table ronde de Rome (14-17 octobre 1984), Rome, École française de Rome, 1985, pp. 353-366 ; B. GUENÉE, *La Folie de Charles VI*, cit., pp. 92-95, pour la rumeur, appliquée à Valentine, en particulier chez Pintoin et chez Froissart. Sur le problème de la rumeur chez les auteurs évoqués ici ou contemporains de ceux-ci, voir C. GAUVARD, « Rumeur et stéréotype à la fin du Moyen Âge », in *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge*. XXX^e Congrès de la SHMES (Avignon, juin 1993), Paris-Rome, Publications de la Sorbonne-École française de Rome, 1994, pp. 157-177 ; C. BEAUNE, « La rumeur dans le 'Journal' du Bourgeois de Paris », in *La circulation des nouvelles*, cit., pp. 191-203.

⁴⁰ JEAN JUVÉNAL DES URINS, *Histoire de Charles VI, roi de France*, éd. L.-G. MICHAUD et J.-J.-F. POUJOULAT, Paris, Éditeur du commentaire analytique du code civil, 1836 (« *Nouvelles collection des Mémoires pour servir l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e* »), vol. II, pp. 445, 447-448. Sur cet auteur (1388 – † 1473), qui entame la rédaction de son *Histoire* en 1431 (cf. J.-M. DEQUEKER-FERGON, « L'histoire au service des pouvoirs. L'assassinat du duc d'Orléans », in *Moyen Âge et histoire politique = Médiévales*, X, 1986, p. 63), voir G. TYL-LABORY, « Jean Juvénal des Ursins », in *Dictionnaire des Lettres françaises*, cit., pp. 795-797, la bibliographie y présentée et *infra*, n. suivante. Voir encore P. LEWIS, « Jean Juvenal des Ursins and the common literary attitude towards tyranny in fifteenth-century France », in *Medium Ævum*, XXXIV, 1965, p. 103-121 ; ID., « War propaganda and historiography in fifteenth-century France and England », in *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e sér., XV, 1965, pp. 1-21.

⁴¹ Le père est conseiller de Louis d'Orléans avant le 20 juillet 1398 et mentionné comme conseiller de Louis et de Valentine le 29 février 1408 ; le fils est le conseiller de Charles d'Orléans avant le 15 août 1422 (JEAN JUVÉNAL DES URINS, *Écrits politiques*, éd. P.S. LEWIS, Paris, Klincksieck, 1976-1992 (« SHF »), vol. III, *La vie et l'œuvre. Tables*, p. 35, n. 9, et p. 56 ; COVILLE, *Jean Petit*, cit., p. 112, n. 123 ; ID., *Les cabochiens et l'ordonnance de 1413*, Paris, Hachette, 1888, p. 96.

⁴² JEAN JUVÉNAL DES URINS, *Histoire de Charles VI*, éd. cit., p. 394.

⁴³ Voir simplement ID., *Écrits politiques*, éd. cit., vol. I, p. 525 n. 6.

civil qu'il est, il consignera en quelque sorte l'actualité judiciaire du Parlement de Paris, Nicolas de Baye se borne à augmenter celle-ci, de façon très précise, mais aussi peu impliquée — il est pourtant du parti Armagnac et sera chassé par les Bourguignons en 1418 —, des faits marquants de cette époque, dans le cas présent quelques données factuelles sur l'après-assassinat du duc d'Orléans⁴⁴, point ou très peu d'éléments sur Valentine apparaissent dans la *Chronographia regum Francorum*, compilation créée à Saint-Denis début XV^e, originale dès le règne de Charles V, mais en revanche quelques épisodes de la vie de Bernabò Visconti, où le seigneur de Milan n'apparaît guère à son avantage : on lui prête, sans grande vraisemblance et parmi d'autres faits avérés, le crime d'avoir fait chasser le futur pape Urbain V par tout ce que Milan comptait de prostituées « *et cum maxima derisione*⁴⁵ ». Reste la *Geste des nobles François*, abrégé d'histoire de France puis chronique de la maison d'Orléans réalisée aux alentours de 1429, dès lors sensiblement postérieure aux faits, et jadis attribuée à Guillaume Cousinot I^{er}, chancelier du duc d'Orléans de 1415 à sa mort, après 1442 ; sans apporter d'information fondamentale ni laisser transparaître un sentiment réel, la *Geste* manifeste quelque commisération envers les Orléans, qu'elle décrit, Valentine en tête, comme demandant réparation de l'assassinat de leur époux et père⁴⁶.

Face à ces chroniques royales françaises, au demeurant assez mesurées envers Valentine Visconti ou tout au moins se voulant telles, des œuvres bourguignonnes qui, on l'imagine aisément, font assaut de péjoration sur le même propos. Jean Petit⁴⁷, tout d'abord, dans sa célèbre justification de l'assassinat

⁴⁴ NICOLAS DE BAYE, *Journal*, éd. A. TUETEY, Paris, Renouard, 1885-1888 (« SHF »), vol. I, pp. 236-239, 241-242. Voir G. TYL-LABORY, « Nicolas de Baye », in *Dictionnaire des Lettres françaises*, cit., pp. 1061-1062. Aucune véritable étude n'existe sur cet auteur.

⁴⁵ *Chronographia regum Francorum*, éd. H. MORANVILLÉ, Paris, Renouard (« SHF »), 1891-1897, vol. II, pp. 331-332. Sur la *Chronographia*, voir l'article « Chronique normande du XIV^e siècle » de G. TYL-LABORY, in *Dictionnaire des Lettres françaises*, cit., p. 289, et surtout l'avant-propos à l'éd. cit. de MORANVILLÉ, au vol. III.

⁴⁶ *Fragments de la geste des nobles François ou Chronique de G. Cousinot le chancelier*, éd. A. VALLET DE VIRIVILLE, dans *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot, suivie de la Chronique normande de Pierre Cochon relative aux règnes de Charles VI et de Charles VII*, Paris, Adolphe Delahays, 1859, pp. 118-119, 123. Sur cette œuvre, voir G. TYL-LABORY, « Geste des nobles François », in *Dictionnaire des Lettres françaises*, cit., pp. 529-530 (et bibl., notamment M. HAYEZ, « Un exemple de culture historique au XV^e siècle : la ‘Geste des nobles François’ », in *Mélanges d’Archéologie et d’Histoire de l’École française de Rome*, LXXV, 1963, pp. 127-178). Il ne sera ici question qu’incidemment de PHILIPPE DE MÉZIÈRES et de son *Songe du Vieil Pelerin* (éd. G.W. COOPLAND, 2 vols, Cambridge, Univ. Press, 1969). Valentine Visconti n'est quasiment pas mentionnée dans son œuvre et sa vision de l'Italie politique est largement évoquée par GILLI, « Politiques italiennes », cit., pp. 112 ss.

⁴⁷ Sur cet auteur (ca 1360-1364 – † 1411), l'ouvrage de base reste COVILLE, *Jean Petit*, cit. La *Justification* sera reproduite, en tout ou en partie, par les chroniqueurs bourguignons du XV^e siècle, tout spécialement par ENGUERRAN DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. L. DOUËT D'ARCQ, Paris, Renouard, 1857-1862 (« SHF »), vol. I, pp. 177-243 (sur cet auteur, voir *infra*). Voir encore DEQUEKER-FERGON, art. cit., pp. 51-52, et M. NORDBERG, « Les sources

de Louis d'Orléans, pièce maîtresse d'un dispositif de propagande bourguignonne, et dans les textes qui lui ont fait suite. Pour élaborer sa théorie du tyranicide, il lui fallait faire flèche de tout bois et Valentine, à côté de Louis d'Orléans, bien sûr, mais aussi de Gian Galeazzo Visconti ou du politique et écrivain Philippe de Mézières, fera tout naturellement les frais du processus. Même s'il s'en défend, Petit se complaît à injurier la farouche adversaire de Jean sans Peur. Après avoir évoqué la trahison supposée de Philippe de Mézières à l'égard de Bernabò Visconti et l'aide qu'il apporta, dans l'assassinat de ce dernier, à Gian Galeazzo, il présente celui-ci comme impatient de faire de sa fille une reine de France. Un marché ayant été passé entre Mézières et Louis d'Orléans, alors que Charles VI n'avait pas encore d'héritier, le duc aurait déclaré qu'il ne voulait pas revoir sa fille avant qu'elle ne soit devenue reine de France, un duc qui, par la suite, s'étonnera du fait que le roi de France tardait à passer de vie à trépas. Petit taxe en outre Valentine d'une insatiable ambition et l'accuse de faire profession de sorcière, d'être responsable d'enchantements et de maléfices divers et, en particulier, d'user à profusion de poisons, tout particulièrement à l'égard du roi et de sa descendance⁴⁸. Hormis par le discours de Jean Petit, qu'il reproduit entièrement, par la réplique qui lui est faite et par des informations factuelles relatives aux suites de l'assassinat du duc d'Orléans⁴⁹, Enguerrand de Monstrelet, chroniqueur d'obédience bourguignonne quelque peu postérieur à Petit, parle très peu de Louis et de Valentine d'Orléans, tout comme d'ailleurs du pays dont cette dernière était originaire, et n'exprime guère d'opinion à leur égard. Il en va de même de la *Chronique normande* de Pierre Cochon, qui reproduit la mineure du syllogisme que constitue la *Justification*⁵⁰. Restent la compilation de Jean Brandon, appelée

bourguignonnes des accusations portées contre la mémoire de Louis d'Orléans », in *Annales de Bourgogne*, XXXI, 1959, pp. 81-98. Il convient de souligner que le texte de Petit fait suite à une première justification due à la plume de Simon de Saulx, abbé de Moutiers-Saint-Jean, un proche de Jean sans Peur, à qui l'on doit sans doute l'exposé des divers chefs d'accusation contre le duc d'Orléans, en étroite collaboration avec le duc lui-même. Je remercie mon collègue et ami Bertrand SCHNERB, professeur à l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, d'avoir attiré mon attention sur cet élément important. Voir donc COVILLE, *Jean Petit*, cit., notamment pp. 98, 120.

⁴⁸ Cf. ENGUERRAN DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. cit., vol. I, pp. 228-230 ; COVILLE, *Jean Petit*, cit., pp. 270-271, 306-307, 310-311, 328-332.

⁴⁹ Cf. ENGUERRAN DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. cit., vol. I, pp. 167-171, 267 ss. L'on trouve peu de précisions sur la date de rédaction de cette œuvre, encore fort peu étudiée ; Monstrelet est né vers 1390 et décédé en 1453. Voir, faute de mieux, D. BOUCQUEY, « Enguerran de Monstrelet, historien trop longtemps oublié », in *Les sources littéraires et leurs publics dans l'espace bourguignon (XIV^e-XVI^e s.). Rencontre de Middelbourg/Bergen-op-Zoom (27 au 30 septembre 1990) = Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes. XV^e-XVI^e siècles*, XXXI, 1991, pp. 113-125.

⁵⁰ PIERRE COCHON, *Chronique normande*, éd. VALLET DE VIRIVILLE, dans *Chronique de la Pucelle*, éd. cit., pp. 388-390. Cochon, né ca 1385-1390 et décédé en 1456, est l'auteur d'une chronique qui, dès 1405-1406, relate les faits dont il a été le témoin oculaire ou qui lui ont été rapportés ; cette œuvre s'avère bienveillante à l'égard des Bourguignons, loyale envers la

Chronodromon, dont la rédaction s'achève en 1428⁵¹, et la *Geste des ducs Philippe et Jean de Bourgogne* (deuxième décennie du XV^e siècle), dont l'auteur est contemporain du pape Jean XXIII⁵². Certes, ces œuvres égrainent des données factuelles, parfois fausses d'ailleurs, sur Milan, son histoire et les Visconti⁵³, sur Valentine aussi, sur ses noirs desseins⁵⁴ et son non moins sombre destin⁵⁵, mais, dans l'ensemble, à propos notamment de tout ce qui concerne l'après-assassinat de Louis d'Orléans, elles ne font elles aussi que reproduire le texte dont elles constituent des abrégés, à savoir la *Justification de Petit*⁵⁶.

Au sein de toute cette production historiographique strictement contemporaine ou légèrement postérieure à la vie de Valentine, il est un auteur qui, à coup sûr, détonne par sa virulence à l'égard de la princesse milanaise et, plus globalement, par sa défiance et son aversion envers Milan et son lignage ducal, alors que lui-même ne peut se considérer comme un chroniqueur officiel de la maison de France ni comme un thuriféraire direct du lignage ducal

royauté française, hostile aux Anglais et à Louis d'Orléans. À son propos voir COVILLE, *Jean Petit*, cit., pp. 139, 167-169, 171-174, 375 ; G. TYL-LABORY, « Pierre Cochon », dans *Dictionnaire des Lettres françaises*, cit., pp. 1168-1169 (et bibl.).

⁵¹ JEAN BRANDON, « Chronodromon seu cursus temporum », in *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne (Textes français)*, éd. J.B.M.C. KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles, Commission royale d'Histoire de Belgique, 1870-1876, vol. I, pp. 1-166. Sur le premier auteur de cette *Chronique des religieux des Dunes*, dont l'apport historique semble très limité, voir principalement V. LAMBERT, « Chronicles of Flanders, 1200-1500 : Chronicles written independently from 'Flandria gene-rosa' », in *Verhandelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, XIX, 1993, pp. 109-116.

⁵² « Geste des ducs Philippe et Jean de Bourgogne », in *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique*, éd. cit., vol. II, pp. 259-572. Sur ce poème qui conte l'histoire des deux premiers ducs Valois de Bourgogne et qui semble ne jamais avoir fait l'objet d'une véritable étude, voir G. DOUTREPONT, *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, Champion, 1909, pp. 72-82, 440-441 ; COVILLE, *Jean Petit*, cit., pp. 175-177 (tout spécialement pour le sujet qui nous occupe ici).

⁵³ Voir par exemple JEAN BRANDON, *Chronodromon*, éd. cit., p. 13.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 36 : « *Haec vero filia Galeacii ducissa Aurelianensis, regnum suis beneficiis marito suo secretius voluit usurpare per mortem filiorum regis et accusata est rea lesae majestatis in regem quem intoxicaverat, moxque repudiata est a viro suo.* »

⁵⁵ *Geste des ducs de Bourgogne*, éd. cit., pp. 327 ss.

⁵⁶ JEAN BRANDON, *Chronodromon*, éd. cit., pp. 114 ss. ; *Geste des ducs Philippe et Jean de Bourgogne*, éd. cit., pp. 261 ss. Il ne sera pas ici question du *Livre des trahisons de France* (in *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, éd. cit., vol. II, pp. 1-258), œuvre pro-bourguignonne composée en 1467 (cf. G. TYL-LABORY, « Trahison de France (Livre des) », in *Dictionnaire des Lettres françaises*, cit., p. 1444) et donc très *a posteriori* par rapport au présent propos. Jusqu'en 1408, l'auteur suit la *Geste des ducs Philippe et Jean de Bourgogne*, mais a probablement connu la *Justification* (cf. COVILLE, *Jean Petit*, cit., pp. 177-178). L'on passera de même sous silence le *Pastoralet* (éd. J. BLANCHARD, Paris, PUF, 1983), œuvre de circonstance et de fiction, composée entre 1422 et 1425 et dédiée pour l'essentiel à Jean sans Peur : Valentine est l'une des figures oubliées par cette œuvre (cf. *ibid.*, p. 32).

de Bourgogne. Cet homme de lettres, aux yeux duquel jamais Valentine ne trouvera grâce, c'est Froissart, et son discours sur la princesse milanaise, on le découvre dès l'aube du quatrième livre de ses *Chroniques*, qu'il termine au tournant des XIV^e et XV^e siècles⁵⁷. Son évocation chronologique de l'histoire de Milan n'est que portraits au vitriol des seigneurs qui régnèrent en Lombardie. Matteo II Visconti éliminé « par venin ou autrement⁵⁸ » par ses frères Galeazzo II et Bernabò, ces derniers s'emparèrent de Milan et, appliquant un régime de terreur, « mirent sus impositions, subsides et gabelles et moult de mauvaises coutumes pour mieulx extordre argent et or à plenté et pour régner à grant puissance⁵⁹ ». À ce tandem succéda le fils de Galeazzo II, Gian Galeazzo, le père de Valentine comme l'on sait, pour lequel avait été achetée au roi de France Jean le Bon la main de Catherine, sa fille⁶⁰. Après un début de règne tout de sagesse et de longanimité, nous dit Froissart, Gian Galeazzo finit par exprimer « le venin que moult longuement il avoit porté en garde en son cuer⁶¹ », notamment en faisant assassiner son oncle Bernabò, en confisquant les biens de sa famille et bien sûr le pouvoir à son seul profit⁶². Tout comme son

⁵⁷ Sur Froissart, l'on se bornera à renvoyer à l'étude fondamentale, récente et déjà classique de M. ZINK, *Froissart et le temps*, Paris, PUF, 1998, en particulier le ch. I (« Un homme qui se raconte ») et, tout récemment, à M. SCHWARZE, *Generische Wahrheit. Höfischer Polylog im Werk Jean Froissarts*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2003. À noter également les colloques de Lille-Valenciennes (30 sept. – 1^{er} oct. 2004) (*Actes du colloque international 'Jehan Froissart' (Lille III et Valenciennes, 30 sept. – 1^{er} oct. 2004)*, éd. M.-M. CASTELLANI et J.-C. HERBIN, « Perspectives Médiévales », Supplément au n° XXX, 2006) et de Paris, Collège de France et Institut, les 4-6 nov. 2004 (*Froissart dans sa forge. Actes du Colloque réuni à Paris, du 4 au 6 novembre 2004, par M. Michel ZINK, professeur au Collège de France, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, éd. O. Bombarde, Paris, 2006). Les actes de ces colloques ont été publiés après la rédaction de la présente étude.

⁵⁸ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. J.B.M.C. KERVYN DE LETTENHOVE, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967 (réimpr. anast. de l'éd. Bruxelles, 1867-1877), vol. XV, p. 256 ; ID., *Chroniques. Livre III (du Voyage en Béarn a la campagne de Gascogne) et livre IV (années 1349-1400)*, éd. P. AINSWORTH et A. VARVARO, Paris, Le Livre de Poche, 2004, pp. 561-562. Voir aussi JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. X, p. 325 ; ID., 'Chroniques'. *Livres I (première partie, 1325-1350) et Livre II, rédaction du manuscrit de New York Pierrepont Morgan Library M.804*, éd. P. AINSWORTH et G.T. DILLER, Paris, Le Livre de Poche, 2001, p. 994).

⁵⁹ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XV, p. 256 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., p. 562. Voir aussi JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. X, p. 325 (éd. AINSWORTH-DILLER cit., p. 994).

⁶⁰ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XV, p. 257 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., p. 563. Voir aussi JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. VI, p. 297 ; ID., *Chroniques*, éd. S. LUCE, G. RAYNAUD, L. et A. MAROT, Paris, Renouard-Champion-Klincksieck, 1869-1975 (« SHF »), vol. VI, pp. 23-24.

⁶¹ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XV, p. 258 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., p. 564.

⁶² JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XV, pp. 258-259 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., pp. 564-565. Voir aussi JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. X, pp. 325-328 (p. 327 : « je croy bien qu'il fut sainniés ou

père, précise encore Froissart, ce païen chercha à s'allier à l'Infidèle et régna en véritable tyran sur Milan⁶³, imposant une pression fiscale insoutenable et multipliant les exactions contre les gens d'Église. Telle est la vision pour le moins négative de l'histoire milanaise que développe Froissart. Force est de constater, cependant, que, tout au moins dans sa trame, celle-ci est grossièrement conforme à la réalité des faits connus par ailleurs. Vient alors ce qui constitue un peu le clou du spectacle. Après avoir consacré, à l'année 1389, quelques propos à la Joyeuse Entrée à Paris d'Isabeau de Bavière, reine de France, flanquée de la toute récente duchesse Valentine de Touraine, et à la description des présents qui leur furent offerts par les bourgeois parisiens⁶⁴, puis signalé que Gian Galeazzo fut prévenu par sa fille du fait qu'une expédition militaire allait être menée contre lui par divers membres du lignage d'Armagnac⁶⁵, Froissart dresse, en quelques phrases bien senties, un réquisitoire implacable à l'encontre de la duchesse d'Orléans⁶⁶. Cette femme, qui a tout de son père et rien de Catherine de France, est présentée comme dévorée d'ambition et obnubilée par la couronne de France⁶⁷. La belle-sœur du roi ne peut souffrir que la duchesse de Bourgogne Marguerite de Male la précède dans l'ordre des préséances⁶⁸ et Froissart lui prête par ailleurs plusieurs manigances pour en quelque sorte accélérer sa montée sur le trône de France, en particulier une tentative d'assassinat sur le dauphin, tentative qui se serait soldée par la mort de son propre fils — un épisode à la véracité plus que douteuse⁶⁹. Enfin,

hateriel, *enssi comme il ont d'usage de faire leurs sainnies en Lombardie, quant il voellent à un homme avanchier sa fin* » ; éd. AINSWORTH-DILLER cit., pp. 994-995) ; éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XIV, p. 292.

⁶³ *Ibid.*, vol. XV, p. 254 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., p. 560.

⁶⁴ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XIV, pp. 5-25, plus particulièrement les pp. 15, 18, 19, 24 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., pp. 348-365.

⁶⁵ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XIV, p. 294.

⁶⁶ Comme l'indique le titre de son article (« Passage, à Troyes, de Jehan Froissart et de Valentine de Milan, en 1390 », in *Bulletin du Bibliophile*, 14^e sér., II, 1860, pp. 1032-1035), d'après le « compte des deniers communs de la ville de Troyes », T. BOUTIOT signale que le chroniqueur « Jehan Froissart, commissaires du roi, nostre sieur, et enformateurs à Troyes » se serait trouvé à Troyes en 1390 pour préparer la réception de la duchesse, présente dans la même ville le 7 août 1390.

⁶⁷ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XV, p. 260 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., p. 565.

⁶⁸ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XV, p. 96.

⁶⁹ *Ibid.*, vol. XV, pp. 260-261, 353 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., pp. 566-567, 644-645. Pour ce « crime », fort logiquement, Jean Petit substitue Louis d'Orléans à son épouse (ENGUERRAN DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. cit., vol. I, p. 239). L'épisode doit fatallement prendre place avant que Valentine ne quitte Paris, en avril 1396. Le dauphin en question ne peut donc être que Charles, second fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, né le 6 février 1392 et décédé le 13 janvier 1401 (un premier Charles est né et mort en 1386 ; Louis de Guyenne ne naît que le 22 janvier 1397 ; cf. AUTRAND, *op. cit.*, p. 609). Quant au fils de Louis d'Orléans et de Valentine, un seul peut être concerné par l'épisode : Louis, né avant le 1^{er} mars

on le sait, il impute à « ses ars et à ses sors » l'entièr responsabilité de la folie du roi Charles VI⁷⁰. Le chroniqueur évoque ces menaces de mort que l'opinion publique aurait fait peser sur elle ; dès avril 1396, par mesure de protection, la duchesse fut éloignée de la cour et de Paris par son époux. Le duc de Milan, précise-t-il encore, en concevra une ire sans borne, assortie de menaces de guerre contre la France, d'alliance et de divulgation de secrets au sultan⁷¹. J'ajoute que, à l'instar de Pintoin, Froissart précise que « courroit sur elle fame et escandèle général⁷² », que le personnage suscite « grans murmurations à Paris et ailleurs aussi⁷³ », mais, contrairement au Religieux, le Hennuyer ne

1391. MICHEL PINTOIN (RELIGIEUX DE SAINT-DENIS), *Chronique de Charles VI*, éd. cit., vol. I, t. I, p. 702, le déclare né le 26 mai, mais la naissance est évoquée par le duc lui-même dès le 1^{er} mars (cf. F.M. GRAVES, *Quelques pièces relatives à la vie de Louis I, duc d'Orléans et de Valentine Visconti, sa femme*, Paris, Champion, 1913, p. 74), et le prénom Charles, là où diverses pièces comptables (cf. notamment GRAVES, *op. cit.*, pp. 66-67) lui attribuent le prénom de Louis ; par ailleurs, un Charles naît en 1394, mais il s'agit du futur duc d'Orléans et poète, décédé en 1465 (cf. AUTRAND, *op. cit.*, p. 607 ; D. POIRION, « Charles d'Orléans », in *Dictionnaire des lettres françaises*, cit., p. 251) ou 1466 (cf. M. ORNATO, *Répertoire prosopographique de personnages apparentés à la couronne de France aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, pp. 201-202). Le petit Louis d'Orléans mourut bien en bas âge, entre le 29 août et le 8 octobre 1385 (cf. COLOMBINI, *Valentine Visconti. Contribution à l'histoire d'une princesse italo-française*, cit., p. 71, d'après BNF, ms. fr. 10431, n° 740 et 265), mais la réfutation de la *Justification* de Petit précise qu'une dysenterie fut la cause du décès (voir MICHEL PINTOIN (RELIGIEUX DE SAINT-DENIS), *Chronique de Charles VI*, éd. cit., vol. II, t. IV, p. 125 ; ENGUERRAN DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. cit., vol. I, p. 331 ; F. COLLARD, « Ouvrir pour découvrir. Réflexions sur les expertises de cadavres empoisonnés à l'époque médiévale », in *Le corps à l'épreuve. Poisons, remèdes et chirurgie : aspects des pratiques médicales dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, études réunies par F. COLLARD et É. SAMAMA, Langres, Dominique Guéniot, 2002, p. 188), ce qui, compte tenu de la nature du texte, ne peut emporter une conviction. Cependant, Petit (ENGUERRAN DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. cit., vol. I, p. 239) fait intervenir dans l'histoire la nourrice du petit Louis d'Orléans, soit Jeanne d'Ierville, dame de Maucouvent (cf. GRAVES, *op. cit.*, pp. 66-67). Or, si Jeanne de Cherances, la nourrice de Jean, le troisième fils de Valentine, est éloignée, on peut le penser parce que la duchesse la rend responsable du décès de Jean d'Orléans et ne la supporte plus (*ibid.*, pp. 92-93), Jeanne d'Ierville, quant à elle, supposée coupable de la mort de Louis, apparaît dans l'entourage de Valentine alors que la duchesse est en exil (cf. BIBET, *op. cit.*, p. 57, mais, il est vrai, sans l'appui d'une référence), c'est-à-dire après le décès du petit Orléans. C'est dire toute la fragilité de cette histoire d'empoisonnement. Voir encore COVILLE, *Jean Petit*, cit., pp. 328-330.

⁷⁰ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XV, pp. 260, 353-354 (p. 353 : « commune renommée courroit parmi le royaume de France qu'elle jouoit de tels ars ») ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., pp. 565-566, 644-645.

⁷¹ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XV, pp. 261-262, 354 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., pp. 566-568, 645-646. Sur l'exil, voir GUENÉE, *Un meurtre. Une société*, cit., p. 146.

⁷² JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XV, p. 260 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., p. 565.

⁷³ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XV, p. 261 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., p. 566.

réfute rien et, de cette aubaine, semble faire ses choux gras. Il est à peine besoin de préciser que, compte tenu de sa nature, la majeure partie de ce qui nous est dit de Valentine par Froissart et par tous ceux dont j'ai parlé ici ne peut être ni confirmé, ni controuvé par d'autres sources. Pourtant, dans son *Froissart et le temps*, Michel Zink parle, je crois à juste titre, d'un jugement sévère et des soupçons injustes de Froissart à l'égard de Valentine⁷⁴.

Quoi qu'il en soit, de tout ce qu'il vient d'être dit, une première conclusion partielle doit être tirée : Froissart ne se contente pas d'être le plus ardent détracteur de Valentine, de la famille qu'elle incarne en France, avec quelque raison semble-t-il dans le second cas, et l'un des vecteurs d'une opinion très négative sur l'Italie, il est aussi chronologiquement le premier à décrire par le menu la très riche collection de turpitudes qu'il leur prête, reprises peu ou prou dans la suite, soit pour être révoquées en doute, soit pour être utilisées dans un procès à charge. Alors, bien sûr, l'on sait que Froissart et Pintoin eurent au moins à deux reprises l'occasion de se croiser⁷⁵, tout comme l'on devine que le Hennuyer et l'auteur de la *Justification* fréquentaient les mêmes milieux curiaux⁷⁶. Froissart est-il dès lors l'auteur des rumeurs que stigmatise le Religieux, l'une des mauvaises langues évoquées par Juvénal des Ursins, est-ce lui aussi qui a nourri l'œuvre de Petit ? Ne fait-il que répandre la « fame et esclandre generale » créée par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi⁷⁷ ? Il est bien difficile de répondre à ces questions de façon péremptoire. Une chose semble en tout cas acquise et il faut y insister : le chroniqueur hennuyer constitua le premier ou, tout au moins, l'un des véhicules majeurs de la réputation pour le moins funeste qui fut et reste aujourd'hui encore celle de Valentine.

Alors, bien évidemment, il est une question que l'on ne peut pas ne pas se poser à la lecture de ce qui apparaît véritablement comme une diatribe contre la duchesse d'Orléans. Pourquoi une telle sévérité, voire une réelle outrage, à l'égard d'une femme qui, globalement, en toute objectivité, était déjà des plus infortunées au moment où Froissart rangeait définitivement sa plume ? À mon sens, c'est tout un faisceau de raisons qui doivent être ici montées en épingle.

⁷⁴ ZINK, *op. cit.*, p. 9.

⁷⁵ En 1386, ils se trouvaient tous les deux à l'Écluse alors que le roi de France attendait de gagner l'Angleterre avec son armée ; au printemps 1393, Froissart et Pintoin sont à Abbeville, où le même roi de France négociait avec les émissaires du souverain anglais. L'on ne peut évidemment déterminer s'ils se rencontrèrent, mais l'on peut légitimement penser que, compte tenu de leurs différences, ils n'auraient pas été sur la même longueur d'ondes. Voir GUENÉE, *Un roi et son historien*, cit., pp. 27-28.

⁷⁶ COVILLE, Jean Petit, cit., p. 305.

⁷⁷ Selon F. COLLARD, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003, p. 266, « les accusations [d'empoisonnement] partent plutôt de la faction bourguignonne, drapée dans son idéal de défense des libertés, vers la faction armagnaque passant pour adepte d'un pouvoir dynastique exercé notamment au moyen du venin ». Je ne vois pas bien sur quelle source il se fonde pour affirmer de façon péremptoire le premier membre de phrase. Voir plus largement les pp. 266-268.

Sans doute, chacune d'elles pouvait-elle suffire à l'éclosion de quelque hostilité à l'égard de la duchesse, mais il me semble que seule leur action conjuguée permet d'expliquer la véritable hargne dont fit montre le chroniqueur hennuyer.

Je dirai tout d'abord que l'attitude de Froissart tient sans doute pour une bonne part à l'avis qu'il s'était forgé sur Louis d'Orléans, avis dans lequel, en toute logique, il englobe Valentine. À n'en pas douter, le chroniqueur a une piètre opinion du duc. Il voit en lui un homme volage, dont il décrira d'ailleurs les frasques amoureuses, suivies des ripostes courroucées de Valentine, l'épouse bafouée⁷⁸. Par surcroît, lorsque Guy de Châtillon, comte de Blois, qui fut l'un des derniers protecteurs de Froissart, sera amené, en 1391, à vendre le comté de Blois à celui qui n'était encore que duc de Touraine⁷⁹, nul doute que le jugement du chroniqueur sur ce dernier se trouva encore considérablement altéré. Le récit des transactions que nous propose Froissart, récit que les sources diplomatiques ont tôt fait de battre en brèche, est à cet égard assez éloquent. En effet, même s'il le dit ignorant et mal conseillé, incapable de concevoir une descendance viable, compte tenu de ses débauches et de son embonpoint, s'il fustige par-dessus tout le manquement au code chevaleresque que constitue la vente du bien auquel s'attache son nom⁸⁰, le chroniqueur ne témoigne pas moins son affection pour Guy de Blois et n'hésite pas à travestir la vérité lorsqu'il souligne que la vente fut conditionnée par son absence de descendance, alors que l'on sait parfaitement, par ailleurs, que le comte était passablement désargenté et qu'il fut par suite acculé à la transaction. Quant à Louis d'Orléans, au dire de Froissart qui lui prête une « ymagination laquelle il mist a effet » et « [sur laquelle] il ne reposa, ne cessa point⁸¹ », il ne sait trop que faire de son or⁸², celui issu de la dot de Valentine en l'occurrence, et il n'a dès lors de cesse d'arrondir ses États avec le comté de Blois. Dans le plus grand secret, notamment pour ne pas alerter le duc de Bourgogne, tous les moyens seront utilisés par le duc, mais aussi par ses partisans, à commencer par le roi son frère, pour obtenir l'assentiment du comte et de la comtesse de Blois, cette dernière, « qui fut une des convoitueuses dames du monde⁸³ », succombant très rapidement aux cajoleries financières qui lui furent faites et se

⁷⁸ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XIV, pp. 37, 318-320 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., p. 377.

⁷⁹ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XIV, pp. 368-374, et vol. XV, pp. 257-258 ; éd. AINSWORTH-VARVARO cit., p. 563.

⁸⁰ Froissart place le propos dans la bouche d'un bailli du comte qui, à bride abattue, vient prévenir ce dernier des projets qui se tramant dans l'entourage du roi et de son frère : JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. XIV, p. 371.

⁸¹ *Ibid.*, pp. 368-369.

⁸² *Ibid.*, p. 369 : « Ces flourins il ne les savoit où emploier. »

⁸³ *Ibid.*, p. 372.

jouant, avec d'autres, de son époux⁸⁴. J'ajoute que le chroniqueur alimentera encore son ressentiment à l'égard de Louis d'Orléans dans la protection que lui offrirent, à la fin de sa vie, le comte de Hainaut Aubert de Bavière et son fils Guillaume, les beau-père⁸⁵ et beau-frère de Jean sans Peur, le futur duc de Bourgogne et le non moins futur meurtrier du duc d'Orléans.

Seconde explication sans doute aux propos de Froissart et de l'ensemble de ses contemporains : la position pour le moins infamante qu'occupe la femme, à l'époque, au sein de la sociologie de l'empoisonnement. En tout état de cause, selon les mots mêmes de Fr. Collard, spécialiste de ces questions, les « esprits du mâle Moyen Âge » ont tendance « à attribuer à la femme une propension à empoisonner⁸⁶ ». Parmi les empoisonneuses, une figure s'impose comme récurrente : la princesse, cette princesse venimeuse, dont, par exemple, à chaque siècle, entre le IX^e et le XIV^e, l'on trouve une représentante dans le royaume de France. Lorsque l'on aura ajouté que, dans le discours dominant, le visage de l'empoisonneur et de son alter ego féminin, bien sûr, a les traits de l'altérité et en particulier de l'étranger⁸⁷, l'on comprendra aisément que, au même titre d'ailleurs que ce saisissant raccourci qui fait du Lombard le paragon du commerce spéculatif de l'argent, le binôme Italien/empoisonneur, quel qu'en soit le genre, constitua véritablement l'un des stéréotypes les plus fréquents d'une certaine italophobie du temps. Il n'est guère besoin de préciser que Valentine Visconti, femme, princesse et Lombarde, présentait véritablement tous les critères pour être clouée au pilori, à la cour de France comme

⁸⁴ Sohier de Marcq, chambellan du comte de Blois, dont Froissart précise qu'il eut une emprise funeste sur son maître, sera défrayé par le duc de Touraine pour l'avoir aidé dans les négociations. Sur la question de la vente du comté de Blois, voir JARRY, *Louis de France*, cit., pp. 82-86.

⁸⁵ Je compte mener à bien, dans des délais raisonnables, une biographie de l'épouse de Jean sans Peur, Marguerite de Bavière. En attendant, voir A. MARCHANDISSE, *Le pouvoir de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne. Une esquisse, Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*. Études réunies par É. BOUSMAR, A. MARCHANDISSE et B. SCHNERB, en préparation. Sur Jean sans Peur, voir le tout récent et exemplaire *Jean sans Peur. Le prince meurtrier*, Paris, Payot, 2005, de B. SCHNERB.

⁸⁶ COLLARD, *Le crime de poison*, cit., p. 112.

⁸⁷ *Ibid.*, pp. 115-120. Voir aussi, pour une réflexion plus approfondie sur ces questions, F. COLLARD, « 'Venenosa mulier coronata'. Variations sur la figure de la reine empoisonneuse dans l'Occident médiéval », in *Reines et princesses au Moyen Âge*. Actes du cinquième colloque international de Montpellier (Université Paul-Valéry, 24-27 novembre 1999), vol. I = *Cahiers du CRISIMA*, V, 2001, pp. 303-322 ; ID., « Une arme venue d'ailleurs. Portrait de l'étranger en empoisonneur », in *L'étranger au Moyen Âge*. XXX^e Congrès de la SHMES (Göttingen, juin 1999), Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, pp. 95-106, spéc. pp. 97, 102-103. Plus largement dans le temps, voir le tout récent article de J. BALSAMO, « Les lieux communs de l'italophobie en France à la fin du XVI^e siècle », in *Les Grandes Peurs*, 2., *L'Autre. Colloque de Nancy (30 septembre-3 octobre 2003) organisé par l'ADIREL, avec la participation du Centre d'Étude des Milieux Littéraires de l'Université Nancy 2*, actes réunis par M. BERTAUD = *Travaux de littérature*, XVII, 2004, pp. 273-287.

dans la population du royaume, et par tous ceux qui en racontaient l'histoire. Et ce d'autant plus qu'elle devait apparaître comme la digne représentante d'un lignage dont le blason comportait une voulive, une vipère. Les précédents ne manquaient pas. Parmi d'autres, début XIV^e siècle, Matteo I^{er} Visconti et ses fils furent accusés d'hérésie, de magie et de sorcellerie⁸⁸. Par ailleurs, en 1368, le duc Lionel de Clarence, le second fils d'Édouard III d'Angleterre et de Philippa de Hainaut, ne survécut que six mois à son mariage, à Milan, avec Violante Visconti, la sœur de Gian Galeazzo⁸⁹. Le duc était un chevalier jeune et fort ; des suspicions d'empoisonnement se firent jour. Là encore, celui qui nous livre l'information, c'est celui qui a accompagné Lionel en Lombardie, c'est Froissart⁹⁰, un Froissart qui, sans doute très au fait de ce qui se dit sur les Lombards, n'hésite pas à réitérer l'accusation, à propos de Valentine.

Que Froissart ait fait de Louis et de Valentine d'Orléans une sorte de couple infernal, qu'il soit à l'origine de propos rumoreux sur Valentine ou qu'il s'en soit fait le porte-parole, cela paraît très probable, mais les termes mêmes de son discours m'incitent à penser que le chroniqueur avait une aversion toute personnelle, intrinsèque, pour le lignage des Visconti et pour sa représentante à la cour de France. Il est d'ailleurs assez symptomatique que son œuvre poétique ne contienne aucune allusion aux Visconti, alors que, rappelons-le, en 1368, Froissart accompagna Lionel de Clarence à la cour des Visconti, et qu'il évoqua ce voyage d'Italie dans son *Joli Buisson de Jonece* et surtout dans la *Prison amoureuse*. Certes, il mettra en exergue la générosité princière et le somptueux accueil réservé à la suite du fils d'Édouard III, mais à propos du comte Amédée VI de Savoie, oncle de Viola, et non de la future belle-famille du prince anglais. Pour expliquer cette vive, manifeste et toute particulière antipathie du chroniqueur à l'égard des Visconti, je voudrais avancer ici un dernier facteur qui, à mon sens, devrait être pris en compte. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer, le mariage de Valentine avec Louis d'Orléans mit un terme à divers plans matrimoniaux. Le second consistait à unir Valentine à Louis II

⁸⁸ R. MICHEL, « Le procès de Matteo et de Galeazzo Visconti. L'accusation de sorcellerie et d'hérésie, Dante et l'affaire de l'envoûtement (1320) », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome*, XXIX, 1909, pp. 269-327.

⁸⁹ Lionel d'Anvers, né le 29 novembre 1338, créé duc de Clarence en 1362 et décédé le 17 octobre 1368. Ces dates sont fournies par E.B. FRYDE – D.E. GREENWAY – S. PORTER – J. ROY, *Handbook of British chronology*, 3^e éd., London, Offices of the Royal Historical Society, 1986, p. 39, qui fait autorité, mais qui, curieusement, ne mentionne qu'un seul mariage pour le duc de Clarence, celui qui l'unit à Elizabeth de Burgh en 1342. Indépendamment des sources narratives, le testament de Lionel contient les termes suivants : « *It'm Violente uxori mee rubeum vestimentum meum cum coronis aureis cum toto apparatus* » (A collection of all the wills, now known to be extant, of the kings and queens of England, princes and princesses of Wales, and every branch of the blood royal, from the reign of William the Conqueror to that of Henry the Seventh exclusive, 2^e éd., Union, The Lawbook Exchange, 2002, p. 88 [réimpr. anast. de l'éd. Londres, 1780]).

⁹⁰ JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. S. LUCE, G. RAYNAUD, L. et A. MAROT cit., vol. VII, pp. 302-303, 317-318 (éd. KERVYN DE LETTENHOVE cit., vol. VII, pp. 246-247, 251-252).

d'Anjou, fils de Louis I^{er} d'Anjou et de Marie de Bretagne-Penthièvre. Ce projet, qu'évoque sans contredit possible, dans son *Journal*, celui qui était sans doute le mieux à même de connaître les desseins des Anjou, à savoir le chancelier de Louis I^{er} et de Louis II, l'évêque de Chartres Jean Le Fèvre⁹¹, est à replacer dans le contexte international du moment, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer. Depuis 1378 et la mort de Galeazzo II, souvenons-nous, Milan est placé sous la cotutelle du frère de ce dernier, Bernabò, et du père de Valentine. Or, il apparut très rapidement à Gian Galeazzo que son oncle ne manquait pas de talent politique et que son influence grandissante ne pouvait que nuire à la sienne propre. Participaient de l'aura de Bernabò les excellents partis que celui-ci parvint à gagner pour ses nombreux enfants, en particulier le marquis de Mantoue Francesco Gonzaga pour sa fille Agnès (1380), et puis surtout plusieurs princes allemands, bavarois tout spécialement, en particulier le duc Étienne III de Bavière, marié en 1364 à Taddea Visconti, un couple appelé à faire florès puisque, avec Isabeau de Bavière, il allait donner une reine à la France. Aussi, lorsqu'il fut question d'un énième mariage de prestige, cette fois entre Lucia Visconti, l'une des multiples filles de Bernabò, et Louis II d'Anjou, un membre de la famille royale française en d'autres termes⁹², qui plus est un sérieux prétendant à la couronne de Naples, un mariage qui risquait de contrebancer, voire de réduire à néant la supériorité que Gian Galeazzo estimait détenir de par son premier mariage avec Isabelle de France, le vase du futur duc de Milan reçut la goutte d'eau qui allait irrémédiablement le faire déborder. Sa riposte fut radicale, on l'a dit : il fit arrêter son oncle en mai 1385, puis le fit assassiner en décembre, ce qui mit évidemment un terme aux négociations de mariage entre Louis et Lucia. Dans la foulée de ce coup d'État, le nouvel homme fort de Milan entendit manifestement faire de sa fille Valentine le nouvel enjeu d'un mariage angevin, union dont il est à nouveau question à la mi-juillet de la même année. À ce qu'il semble, elle sera repoussée par les Angevins, sans doute par la très énergique mère du potentiel fiancé⁹³. Celle-ci, veuve de Louis I^{er} d'Anjou, souvent appelée Marie de Penthièvre, Marie de Bretagne ou Marie de Châtillon, apparaît également parfois sous l'appellation de Marie de Blois. Elle était la fille de Charles de Blois, duc

⁹¹ JEAN LE FÈVRE, *Journal*, éd. H. MORANVILLÉ, vol. I (seul paru), Paris, Picard, 1887, pp. 141-142. Sur cet auteur et son journal, rédigé jour après jour entre 1381 et 1388, tous les deux assez peu étudiés, cf. G. TYL-LABORY, « Jean Le Fèvre », in *Dictionnaire des Lettres françaises*, cit., p. 802. – COVILLE, *La vie intellectuelle*, cit., pp. 95-134. Voir aussi la *Relation de l'entrevue de Louis [I^{er}] d'Anjou et des Visconti* (24-31 juillet 1382), éd. L. MIROT, dans « Un document inédit sur la rencontre de Valentine Visconti et des seigneurs de Milan avec Louis d'Anjou, en juillet 1382 », in *Bulletino storico-bibliografico subalpino*, 1912, pp. 93-96.

⁹² Voir G. ROMANO, « Il primo matrimonio di Lucia Visconti e la rovina di Bernabò », in *Archivio storico lombardo*, 2^e sér., année 20, fasc. III, 1893, pp. 585-611, spéc. p. 606. Sur Lucia, voir F.M. VAGLIENTI, Art. « Visconti Lucia », in *Dizionario biografico delle donne lombarde*, cit., pp. 1142-1143.

⁹³ BUENO DE MESQUITA, *op. cit.*, p. 330 ; F. AUTRAND, *Jean de Berry, l'art et le pouvoir*, Paris, Fayard, 2000, p. 170.

de Bretagne, lequel se trouvait être le fils de Guy, comte de Blois, et de Marguerite de Valois. Or, de l'union de ces derniers naquirent non seulement Charles de Blois, duc de Bretagne, mais aussi Louis, comte de Blois, marié à Jeanne de Hainaut, la fille du célèbre Jean de Beaumont, premier protecteur de Froissart, et père de trois fils, dont un autre Guy, comte de Blois également⁹⁴, celui-là même dont il a été question il y a quelques pages, le bienfaiteur de Froissart jusque vers 1391-1392⁹⁵. Le mécontentement, à l'égard de Gian Galeazzo, de Valentine, voire de l'ensemble du lignage viscontien, que suscita, sans doute, auprès de la mère de Louis II d'Anjou, cousine directe de l'un des derniers patrons de Froissart, l'échec des tractations visant au mariage de son fils avec l'une des filles de Bernabò Visconti, échec consécutif à l'élimination physique de ce dernier par le père de Valentine, ce mécontentement se reporta-t-il, au gré de conversations, de correspondance peut-être, sur Guy de Blois et, par suite, sur Froissart⁹⁶? Motiva-t-il, fût-ce partiellement, chez le chroniqueur cette rancœur manifeste et absolue à l'égard de la duchesse d'Orléans? Voilà un pas qu'il ne faut peut-être pas franchir, mais aussi un argument qui, combiné avec ceux évoqués auparavant, mérite à mon sens d'être pris en considération.

*

Que retenir de ce qui précède, d'un exposé qui présente peut-être au moins l'intérêt de rassembler des éléments souvent épars⁹⁷? Quelle conclusion tirer

⁹⁴ Voir le tableau généalogique 4 dans R.C. FAMIGLIETTI, *Tales of the Marriage Bed from Medieval France (1300-1500)*, Providence, Picardy Press, 1992.

⁹⁵ C'est la date proposée dans l'introduction à JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. AINSWORTH-DILLER cit., p. 15.

⁹⁶ Guy de Blois est décédé en 1397, Marie, sa cousine, en 1404 (ORNATO, *op. cit.*, pp. 141-142); ils sont donc parfaitement contemporains et le sentiment de la seconde sur les événements des années 1380 peut très bien s'être insinué dans l'esprit du premier. Certes, dans *L'Italia meridionale nelle 'Cronache' di Jean Froissart*, cit., VARVARO montre que Froissart ne connaît rien de précis à l'Italie méridionale et à son histoire. Une parfaite maîtrise de cette matière n'était cependant pas nécessaire pour nourrir un propos calomnieux; pouvait suffire le transfert vers Froissart, l'un de leurs affidés littéraires, de l'animosité de certains Angevins à l'égard des Visconti. Enfin, de la même façon, l'hostilité conçue par Froissart à l'égard de Valentine, qui fut peut-être nourrie dans le giron de Guy de Blois, a très bien pu survivre aux années 1391-1392, date approximative de la fin de la protection offerte par ce dernier au chroniqueur hennuyer.

⁹⁷ Ainsi, dans son tout récent ouvrage sur *Un prince en son Hôtel. Les serviteurs des ducs d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 29, par ailleurs excellent, É. GONZALEZ se borne-t-elle à mentionner les accusations d'ensorcellement portées contre Valentine à la cour de France, sans faire référence aux travaux de F. Collard, ni en note, ni dans la bibliographie, lequel F. COLLARD, quant à lui, dans son bel ouvrage sur le *Crime de poison au Moyen Âge*, cit., parle bien sûr, aux pp. 167-168, 223, 266, de Valentine empoisonneuse et, pour ce faire, se fonde notamment sur Froissart — malheureusement ici d'après l'éd. Buchon, alors qu'il connaît et utilise les autres éditions, de façon intermittente —, mais ne s'interroge guère sur les raisons qui motivèrent les propos du chroniqueur et sur la valeur subséquente de ces derniers.

de cette analyse ? Dois-je préciser que la Lombardie, ses habitants et tout spécialement ses dirigeants avaient une réputation exécrable dans le royaume de France, en cette fin de XIV^e siècle ? Je ne le pense pas. Il me semble en revanche utile de souligner avec conviction, que, à côté de plusieurs auteurs qui soit refusent de cautionner les rumeurs, soit les utilisent à des fins politiques facilement explicables, Froissart est probablement, dans son outrance, sinon à l'origine, tout au moins largement responsable de l'image scabreuse que traîne Valentine Visconti depuis plusieurs siècles. Selon moi, son peu d'aménité, à son égard comme envers l'ensemble des Visconti, trouve son origine dans une hostilité commune à Louis d'Orléans, un adversaire de ses protecteurs successifs, et à une Italienne qui représentait l'empoisonneuse idéale, par ailleurs fille d'un seigneur milanais qui, au sens figuré, empoisonna une alliance potentielle entre Angevins et Visconti. Quel que soit le degré de véracité du propos de Froissart, quelle que soit la valeur de son opinion à l'égard d'une Valentine dont l'on se doit de mettre à tout le moins en exergue le mécénat et puis ce raffinement italien qu'elle insuffla à la cour de France⁹⁸, son avis sera appelé à être mis en veilleuse. En effet, par l'une de ces palinodies dont la politique a le secret, c'est le mariage de Valentine et de Louis d'Orléans, l'entrée de cette princesse milanaise dans la Famille de France et puis surtout ces droits sur le Milanais que contenait son escarcelle et qui, après avoir été récupérés par le duc de Milan, furent définitivement consacrés par le testament de ce dernier, c'est tout cela, porté au pinacle pour l'heure et la circonstance, que mettra en avant un autre Louis d'Orléans, le petit-fils de Valentine, le roi Louis XII de France en d'autres termes, lorsqu'il décidera de faire valoir des prétentions sur le Milanais et qu'il se lancera, après Charles VIII, dans les guerres d'Italie. Mais il est vrai que pour ce faire — l'on nous pardonnera de terminer cet article quasiment en queue de poisson(s)on —, si l'on en croit Diebold Schelling, lointain chroniqueur suisse — ou plutôt si on ne l'en croit pas — Louis XII empoisonna Charles VIII⁹⁹.

⁹⁸ L'on renverra simplement au catalogue d'une exposition présentée en 1992-1993 au château de Blois, puis à la Bibliothèque Nationale de France : U. BAURMEISTER – M.-P. LAFFITTE, *Des livres et des rois. La bibliothèque royale de Blois*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1992, spécialement les pp. 35-43. Bien que d'excellente facture, l'exposition consacrée au couple d'Orléans, qui s'est tenue du 26 juin au 26 septembre 2004 au château de Blois et était intitulée *Louis d'Orléans et Valentine Visconti : mécénat et politique autour de 1400* — il n'existe pas de catalogue — ne me semble pas avoir rendu suffisamment justice au mécénat de la duchesse, pas plus que la grande exposition *Paris 1400. Les arts sous Charles VI* (22 mars – 12, puis 19 juillet 2004) (catalogue : Paris, Éditions de la réunion des musées nationaux-Fayard, 2004). Voir cependant, depuis lors : T. CRÉPIN-LEBLOND, « Le mécénat et les collections de Valentine Visconti : une autre approche des rapports franco-italiens », in *La Crédation artistique en France autour de 1400. Actes du colloque international, École du Louvre, 7 et 8 juillet 2004 – Musée des Beaux-Arts de Dijon et Université de Bourgogne, 9 et 10 juillet 2004*, éd. É. TABURET-DELAHAYE, Paris, École du Louvre, 2006, p. 65-101 (et bibl.).

⁹⁹ DIEBOLD SCHELLING, *Luzerner Bilderchronik 1513 : zur vi. Jahrhundertfeier des Eintrittes Luzerns in den Bund der Eidgenossen* hrg. von der Einwohner- und Korporationsgemeinde Luzern, par R. DURRER et P. HILBER, Genf, Sadag, 1932, f° 169 v°, cité d'après COLLARD, *Crime de poison*, cit., p. 168 et n. 2.

